MODE D'EMPLOI

GESTION DE VOS INSCRIPTIONS SUR INTERNET.
Le Portail internet « Les parents services, mairie de Bernin, service enfance-jeunesse »

1) Connectez vous sur : **://bernin.les-parents-services.com/**
2) Saisissez un code enfant et votre code famille (payeur)
3) Effectuez vos inscriptions pour chaque enfant

Attention, pour chaque accueil, il est impératif de cliquer sur toutes les cases correspondantes à votre choix d'inscriptions.
Exemples : pour une inscription garderie du soir jusqu'à 18h30, cliquez sur garderie 16h30/17h puis 16h30/17h30 puis 16h30/18h puis 16h30/18h30.
pour une inscription centre de loisirs du mercredi à la journée, cliquez mercredi matin puis mercredi repas puis mercredi après-midi.

Attention, si le délai imparti pour une annulation d'inscription est dépassé (soit 10h00 la veille pour la cantine et la garderie et 10h00 le lundi précédent le mercredi pour le centre de loisirs), il est important de joindre le service enfance jeunesse pour nous prévenir de l'absence de l'enfant.

Rappel de vos codes famille et enfants :
Famille : «PERENOM» code (payeur) «codeparentmezcalito»
Pour «ENFANTPRENOM1» «ENFANTNOM1» code «CODEENFANT1»
Pour «ENFANTPRENOM2» «ENFANTNOM2» code «CODEENFANT2»
Pour «ENFANTPRENOM3» «ENFANTNOM3» code «CODEENFANT3»

POINTAGE AVEC VOS CARTES ENFANTS A CODES BARRES

Lors de l'arrivée en garderie périscolaire du matin et du départ en garderie périscolaire du soir de votre enfant, ainsi qu'au centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, Nous vous demandons de pointer sa présence en utilisant les douchettes laser qui sont disponibles dans chaque salle d'accueil. Nous vous rappelons que les enfants doivent être accompagnés jusqu'aux salles d'accueil.

Voici comment procéder :

1) Etre en possession des cartes à codes-barres des enfants concernés
2) A l'entrée de la salle d'accueil, se saisir de la douchette laser
3) Cliquer sur le gros bouton orange, le faisceau laser s'allume
4) Pointer le faisceau laser sur le code-barres au recto de la carte enfant. Un bip confirmera la saisie.

NB : ce système de pointage des présences n'est pas utilisé pour la cantine. Inutile de laisser les cartes à codes-barres à vos enfants.

Attention, aucune carte enfant supplémentaire ne sera reproduite en cours d'année. En cas de perte des deux cartes par enfant qui vous ont été fournies, prendre contact avec le secrétariat du service enfance-jeunesse.

Merci de conserver précieusement ce document, et n'hésitez pas si besoin à contacter le service enfance, jeunesse et vie scolaire.

A Mairie de Bernin
RD1090
38190 Bernin
T 04 76 92 07 40
F 04 76 08 97 22
@ info@bernin.fr
w www.bernin.fr

Service enfance, jeunesse
et la vie scolaire.